PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARCELLINE-DE-KILDARE

AVIS PUBLIC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARCELLINE-DE-KILDARE - AVIS AUX CONTRIBUABLES

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE:

Qu'une demande d'autorisation de démolition a été faite en conformité avec le RÈGLEMENT 446-2023 PORTANT SUR LES DÉMOLITIONS sur la démolition d'immeubles et ce pour l'immeuble suivant :

Un bâtiment principal portant le numéro d'immeuble 810, chemin du Bord-du-Lac-Léon, au numéro de lot 5656511 du cadastre du Québec.

Que toute personne qui doit s'opposer à la demolition doit dans les dix (10) jours de la publication de l'avis public ou à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier ou au secrétaire-trésorier.

Donné à Sainte-Marcelline-de-Kildare ce 4 juillet 2025.

_____
Stéphanie Lafond
Directrice générale par intérim